

grange, Louis Legrand, Pierre Legrand, de Marcère, Martel, Masure, Charles Mention, Merlin, Plichon, Roger, des Rotours, Scrépel, Testelin, Théry.

N'ont pas pris part au vote : MM. le général Faïdherbe, Pajot, Tellier-Béthune.

Absents par congé : MM. Bertrand-Millet, Debuchy, Ios.

Nous apprenons qu'une société d'Artistes de la Comédie-Française donnera sur notre théâtre une représentation extraordinaire le lundi 10 février.

Le programme, qui va être incessamment placardé sur ce poste : *Les Enfants d'Edouard*, tragédie en 3 actes de Casimir Delavigne ; et la *Plaisir et le Beau Temps*, comédie en un acte, de Léon Gozlan.

La tragédie sera représentée par M<sup>e</sup> Devoyod, MM. Randoux, Charpentier et Coiblentz et la comédie par M<sup>e</sup> Widiam et M. Charpentier.

On nous écrit de Lannoy :

" Il est à désirer que les municipalités de Lannoy et de Lys cherchent enfin à s'entretenir pour faire poser aux alentours de la gare qui desservi ces deux communes quelques bacs de gaz. Un peu bouchés, des trottoirs plus bouchés encore, et un fosse profond qui borde un côté de ce trottoir, rendent très-difficile l'accès de la station des cinq heures du soir; des accidents sont inévitablement en cet endroit si l'on ne se hâte de remédier à cet état de choses. H. D.

Par arrêté du sous-sécrétairé d'Etat des finances, en date du 15 janvier, M. Leblanc a été nommé receveur des postes et télégraphes à Armentières.

Les jeunes gens qui désirent entrer, en qualité de surinamiers, dans l'administration des manufactures de l'Etat, sont prévenus que, le jeudi, 17 avril prochain, il sera ouvert à Lille, un concours pour le recrutement du personnel de la culture du tabac (2<sup>e</sup> série). Pour prendre part à ce concours, ils doivent se faire inscrire avant le 30 mars.

Le service de médecine et de chirurgie de la Faculté de l'Hôtel installé à l'Hôpital Ste-Eugénie à Lille vient d'adjointre sa maternité. Les services y seront donc dirigés par MM. les professeurs Cazeauve, Houzez de L'Alnoit et Pilat.

Sous le titre : « Une regrettable méprise », le *Progrès du Nord* publie, ce matin, le récit suivant :

" Hier, vers deux heures et demie, une femme entra chez un bijoutier de la rue Nain, à Roubaix, et y dérobait plusieurs objets de prix. Le bijoutier cria aussitôt : « A l'auteur ! » et un porteur de journal qui passait devant le magasin, s'élança sur les traces de la femme qu'il allait rejoindre, lorsqu'un agent, le prenant pour un voleur, le saisit au collet et l'arrêta. Les deux personnes, vaincu au poste de police de parallèle, il fut détenu pendant quelques heures, jusqu'à ce que plusieurs personnes, témoins de cette regrettable méprise, aient pu, après mille pourparlers, obéir à sa mise en liberté."

Nous nous sommes mis, aujourd'hui, en mesure de contrôler le fait avancé par notre confrère et nous devons raconter que nous n'avons reçu que des résultats négatifs.

La rue Nain ne compte qu'un seul bijoutier parmi ses habitants, c'est M. Warrem, et M. Warrem à qui nous nous sommes adressés, nous a déclaré n'avoir pas été volé.

On nous signale deux accidents qui se sont produits, hier après-midi et ce matin, dans des établissements industriels de Roubaix :

Le premier est arrivé dans un tissage mécanique de la rue des Longues-Haies ; un ouvrier, Henri Houst, a eu le petit doigt de la main droite pris dans un engrenage et si affreusement mutilé que l'amputation a été jugée nécessaire.

Le deuxième accident est un ouvrier employé comme mécanicien dans un atelier de construction de la rue Pauvrière, et nommé Henri Catteau. Cet homme a eu le médius broyé dans un engrenage. Il a dû subir l'amputation.

Ces deux opérations ont été faites par M. le docteur Emile Bayart.

Une marchande de mercerie et de lingerie, de la rue du chemin de Fer, M<sup>e</sup> B..., a été reçue, il y a quatre jours, la visite d'une jeune demoiselle de magasin M<sup>e</sup> Joséphine W..., qui lui a enlevé, sans être aperçue, de nombreux articles de lingerie. Le vol n'a malheureusement été dénoncé alors que la jeune fille avait eu le temps de mettre la frontière entre la justice française et elle.

Nous avons annoncé, avant-hier, qu'un ajusteur, M. Louis Spriet, avait reçu de très-graves blessures dans la rue de l'Alma. Les renseignements que nous avons reçus sur cette affaire nous permettent de détablir les faits tels qu'ils se sont passés. Mardi soir, M. Louis Spriet suivait la rue de l'Alma, quand il aperçut, appuyé contre un mur, un homme qui paraissait endormi. M. Spriet se mit en devoir de l'éveiller, mais il n'était pas encore arrivé près du présumé dormeur que celui-ci se jetait sur lui, l'accabliait de coups et finalement, le renversait si brusquement qu'il tomba de nouveau et fut égorgné. M. Spriet fut transporté à l'hôpital avec une épouse défaillante.

L'enquête ouverte à la suite de cette attaque nocturne a amené l'arrestation de l'agresseur, un ouvrier tisserand de la rue de l'Alma, nommé Charles Vergaert et qui a déjà subi plusieurs condamnations.

Une maison de la rue de Flandre a été pillée avant-hier par un malfaiteur qui, après avoir enlevé une montre en argent avec sa chaîne et s'être habillé des pieds à la tête aux frais des maîtres de la maison, a pris la fuite vers certains climats. L'auteur présumé de ce vol est un nommé de peine, Auguste Stanze, qui logeait dans la maison même qu'il a dévalisé et que l'on n'a plus revu depuis deux jours.

Une ouvrière soignouse de la rue de l'E-peule, a été arrêtée, avant-hier, sous l'inculpation d'un fait d'escroquerie, commis à Croix. Cette ouvrière se nomme Mathilde M...

Le Tribunal correctionnel de Lille a condamné, mercredi, à dix jours de prison et seize francs d'amende, un Roubaïen, Jean-Baptiste Malifet, arrêté lundi dernier pour être entré et avoir injurié un agent dans l'exercice de ses fonctions.

A la même audience un vagabond, Du-jardin, a été condamné à six mois de prison et seize fr. d'amende pour avoir été surpris en flagrant délit de mendicité.

Une demande de mise en libert<sup>e</sup> de Pierre Saint-Clair, le jeune garçon bouchier que l'on a été arrêté, avant-hier, sous l'in-

culpation d'un fait d'escroquerie, commis à Croix. Cette ouvrière se nomme Mathilde M...

Le Tribunal correctionnel de Lille a condamné, mercredi, à dix jours de prison et seize francs d'amende, un Roubaïen, Jean-Baptiste Malifet, arrêté lundi dernier pour être entré et avoir injurié un agent dans l'exercice de ses fonctions.

A la même audience un vagabond, Du-jardin, a été condamné à six mois de prison et seize fr. d'amende pour avoir été surpris en flagrant délit de mendicité.

Une demande de mise en libert<sup>e</sup> de Pierre Saint-Clair, le jeune garçon bouchier que l'on a été arrêté, avant-hier, sous l'in-

culpation d'un fait d'escroquerie, commis à Croix. Cette ouvrière se nomme Mathilde M...

Le Tribunal correctionnel de Lille a condamné, mercredi, à dix jours de prison et seize francs d'amende, un Roubaïen, Jean-Baptiste Malifet, arrêté lundi dernier pour être entré et avoir injurié un agent dans l'exercice de ses fonctions.

A la même audience un vagabond, Du-jardin, a été condamné à six mois de prison et seize fr. d'amende pour avoir été surpris en flagrant délit de mendicité.

Une demande de mise en libert<sup>e</sup> de Pierre Saint-Clair, le jeune garçon bouchier que l'on a été arrêté, avant-hier, sous l'in-

culpation d'un fait d'escroquerie, commis à Croix. Cette ouvrière se nomme Mathilde M...

Le Tribunal correctionnel de Lille a condamné, mercredi, à dix jours de prison et seize francs d'amende, un Roubaïen, Jean-Baptiste Malifet, arrêté lundi dernier pour être entré et avoir injurié un agent dans l'exercice de ses fonctions.

A la même audience un vagabond, Du-jardin, a été condamné à six mois de prison et seize fr. d'amende pour avoir été surpris en flagrant délit de mendicité.

Une demande de mise en libert<sup>e</sup> de Pierre Saint-Clair, le jeune garçon bouchier que l'on a été arrêté, avant-hier, sous l'in-

culpation d'un fait d'escroquerie, commis à Croix. Cette ouvrière se nomme Mathilde M...

Le Tribunal correctionnel de Lille a condamné, mercredi, à dix jours de prison et seize francs d'amende, un Roubaïen, Jean-Baptiste Malifet, arrêté lundi dernier pour être entré et avoir injurié un agent dans l'exercice de ses fonctions.

A la même audience un vagabond, Du-jardin, a été condamné à six mois de prison et seize fr. d'amende pour avoir été surpris en flagrant délit de mendicité.

Une demande de mise en libert<sup>e</sup> de Pierre Saint-Clair, le jeune garçon bouchier que l'on a été arrêté, avant-hier, sous l'in-

culpation d'un fait d'escroquerie, commis à Croix. Cette ouvrière se nomme Mathilde M...

Le Tribunal correctionnel de Lille a condamné, mercredi, à dix jours de prison et seize francs d'amende, un Roubaïen, Jean-Baptiste Malifet, arrêté lundi dernier pour être entré et avoir injurié un agent dans l'exercice de ses fonctions.

A la même audience un vagabond, Du-jardin, a été condamné à six mois de prison et seize fr. d'amende pour avoir été surpris en flagrant délit de mendicité.

Une demande de mise en libert<sup>e</sup> de Pierre Saint-Clair, le jeune garçon bouchier que l'on a été arrêté, avant-hier, sous l'in-

culpation d'un fait d'escroquerie, commis à Croix. Cette ouvrière se nomme Mathilde M...

Le Tribunal correctionnel de Lille a condamné, mercredi, à dix jours de prison et seize francs d'amende, un Roubaïen, Jean-Baptiste Malifet, arrêté lundi dernier pour être entré et avoir injurié un agent dans l'exercice de ses fonctions.

A la même audience un vagabond, Du-jardin, a été condamné à six mois de prison et seize fr. d'amende pour avoir été surpris en flagrant délit de mendicité.

Une demande de mise en libert<sup>e</sup> de Pierre Saint-Clair, le jeune garçon bouchier que l'on a été arrêté, avant-hier, sous l'in-

culpation d'un fait d'escroquerie, commis à Croix. Cette ouvrière se nomme Mathilde M...

Le Tribunal correctionnel de Lille a condamné, mercredi, à dix jours de prison et seize francs d'amende, un Roubaïen, Jean-Baptiste Malifet, arrêté lundi dernier pour être entré et avoir injurié un agent dans l'exercice de ses fonctions.

A la même audience un vagabond, Du-jardin, a été condamné à six mois de prison et seize fr. d'amende pour avoir été surpris en flagrant délit de mendicité.

Une demande de mise en libert<sup>e</sup> de Pierre Saint-Clair, le jeune garçon bouchier que l'on a été arrêté, avant-hier, sous l'in-

culpation d'un fait d'escroquerie, commis à Croix. Cette ouvrière se nomme Mathilde M...

Le Tribunal correctionnel de Lille a condamné, mercredi, à dix jours de prison et seize francs d'amende, un Roubaïen, Jean-Baptiste Malifet, arrêté lundi dernier pour être entré et avoir injurié un agent dans l'exercice de ses fonctions.

A la même audience un vagabond, Du-jardin, a été condamné à six mois de prison et seize fr. d'amende pour avoir été surpris en flagrant délit de mendicité.

Une demande de mise en libert<sup>e</sup> de Pierre Saint-Clair, le jeune garçon bouchier que l'on a été arrêté, avant-hier, sous l'in-

culpation d'un fait d'escroquerie, commis à Croix. Cette ouvrière se nomme Mathilde M...

Le Tribunal correctionnel de Lille a condamné, mercredi, à dix jours de prison et seize francs d'amende, un Roubaïen, Jean-Baptiste Malifet, arrêté lundi dernier pour être entré et avoir injurié un agent dans l'exercice de ses fonctions.

A la même audience un vagabond, Du-jardin, a été condamné à six mois de prison et seize fr. d'amende pour avoir été surpris en flagrant délit de mendicité.

Une demande de mise en libert<sup>e</sup> de Pierre Saint-Clair, le jeune garçon bouchier que l'on a été arrêté, avant-hier, sous l'in-

culpation d'un fait d'escroquerie, commis à Croix. Cette ouvrière se nomme Mathilde M...

Le Tribunal correctionnel de Lille a condamné, mercredi, à dix jours de prison et seize francs d'amende, un Roubaïen, Jean-Baptiste Malifet, arrêté lundi dernier pour être entré et avoir injurié un agent dans l'exercice de ses fonctions.

A la même audience un vagabond, Du-jardin, a été condamné à six mois de prison et seize fr. d'amende pour avoir été surpris en flagrant délit de mendicité.

Une demande de mise en libert<sup>e</sup> de Pierre Saint-Clair, le jeune garçon bouchier que l'on a été arrêté, avant-hier, sous l'in-

culpation d'un fait d'escroquerie, commis à Croix. Cette ouvrière se nomme Mathilde M...

Le Tribunal correctionnel de Lille a condamné, mercredi, à dix jours de prison et seize francs d'amende, un Roubaïen, Jean-Baptiste Malifet, arrêté lundi dernier pour être entré et avoir injurié un agent dans l'exercice de ses fonctions.

A la même audience un vagabond, Du-jardin, a été condamné à six mois de prison et seize fr. d'amende pour avoir été surpris en flagrant délit de mendicité.

Une demande de mise en libert<sup>e</sup> de Pierre Saint-Clair, le jeune garçon bouchier que l'on a été arrêté, avant-hier, sous l'in-

culpation d'un fait d'escroquerie, commis à Croix. Cette ouvrière se nomme Mathilde M...

Le Tribunal correctionnel de Lille a condamné, mercredi, à dix jours de prison et seize francs d'amende, un Roubaïen, Jean-Baptiste Malifet, arrêté lundi dernier pour être entré et avoir injurié un agent dans l'exercice de ses fonctions.

A la même audience un vagabond, Du-jardin, a été condamné à six mois de prison et seize fr. d'amende pour avoir été surpris en flagrant délit de mendicité.

Une demande de mise en libert<sup>e</sup> de Pierre Saint-Clair, le jeune garçon bouchier que l'on a été arrêté, avant-hier, sous l'in-

culpation d'un fait d'escroquerie, commis à Croix. Cette ouvrière se nomme Mathilde M...

Le Tribunal correctionnel de Lille a condamné, mercredi, à dix jours de prison et seize francs d'amende, un Roubaïen, Jean-Baptiste Malifet, arrêté lundi dernier pour être entré et avoir injurié un agent dans l'exercice de ses fonctions.

A la même audience un vagabond, Du-jardin, a été condamné à six mois de prison et seize fr. d'amende pour avoir été surpris en flagrant délit de mendicité.

Une demande de mise en libert<sup>e</sup> de Pierre Saint-Clair, le jeune garçon bouchier que l'on a été arrêté, avant-hier, sous l'in-

culpation d'un fait d'escroquerie, commis à Croix. Cette ouvrière se nomme Mathilde M...

Le Tribunal correctionnel de Lille a condamné, mercredi, à dix jours de prison et seize francs d'amende, un Roubaïen, Jean-Baptiste Malifet, arrêté lundi dernier pour être entré et avoir injurié un agent dans l'exercice de ses fonctions.

A la même audience un vagabond, Du-jardin, a été condamné à six mois de prison et seize fr. d'amende pour avoir été surpris en flagrant délit de mendicité.

Une demande de mise en libert<sup>e</sup> de Pierre Saint-Clair, le jeune garçon bouchier que l'on a été arrêté, avant-hier, sous l'in-

culpation d'un fait d'escroquerie, commis à Croix. Cette ouvrière se nomme Mathilde M...

Le Tribunal correctionnel de Lille a condamné, mercredi, à dix jours de prison et seize francs d'amende, un Roubaïen, Jean-Baptiste Malifet, arrêté lundi dernier pour être entré et avoir injurié un agent dans l'exercice de ses fonctions.

A la même audience un vagabond, Du-jardin, a été condamné à six mois de prison et seize fr. d'amende pour avoir été surpris en flagrant délit de mendicité.

Une demande de mise en libert<sup>e</sup> de Pierre Saint-Clair, le jeune garçon bouchier que l'on a été arrêté, avant-hier, sous l'in-

culpation d'un fait d'escroquerie, commis à Croix. Cette ouvrière se nomme Mathilde M...

Le Tribunal correctionnel de Lille a condamné, mercredi, à dix jours de prison et seize francs d'amende, un Roubaïen, Jean-Baptiste Malifet, arrêté lundi dernier pour être entré et avoir injurié un agent dans l'exercice de ses fonctions.

A la même audience un vagabond, Du-jardin, a été condamné à six mois de prison et seize fr. d'amende pour avoir été surpris en flagrant délit de mendicité.

Une demande de mise en libert<sup>e</sup> de Pierre Saint-Clair, le jeune garçon bouchier que l'on a été arrêté, avant-hier, sous l'in-